

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 4 FEVRIER 2020**

L'an deux mil vingt,

Le mardi 4 février 2020,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

Délibération n° : DL 11/2020

Objet : Autorisation de signature de l'avenant n°3 au marché 17.016-3 de mise à disposition en location, rotation avec vidage, pesée et déchargement des caissons et compacteurs sur 17 communes du SIOM avec la société NICOLLIN

- M. ADRAS (titulaire - CPS)
- M. AMBROISE (titulaire - CPS)
- M. BARSANTI (titulaire - CPS)
- M. BERNARD (titulaire - CPS)
- M. BINICK (titulaire - CCHVC)
- M. BLIN (titulaire - CPS)
- M. BOYER (titulaire - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- Mme FARGEOT (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE (titulaire - CPS)
- Mme LECLERCQ (titulaire- CPS)
- Mme LINDECKER (titulaire - CPS)
- M. MARTIN (titulaire - CPS)
- Mme MORCH (titulaire - CPS)
- M. PANCIATICI (titulaire - CPS)
- M. QUEANT (suppléant - CPS)
- M. SFERRAZZA (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VALENTIN (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- Mme VIALA (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)
- Mme VON EUW (titulaire - CCHVC)

Absents excusés :

M. BAY (titulaire - CCHVC) ; M. BONNET (titulaire - CPS) ; M. BOUAZZAOUI (titulaire - CPS) ; M. CARRE (titulaire - CPS) ; M. CORDIER (titulaire - CPS) ; M. DA SILVA (titulaire - CPS) ; Mme DARMON (titulaire - CPS) ; M. FONTENAILLE (titulaire - CPS) ; Mme GELOT (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC) ; M. OSSENI (titulaire - CPS) ; M. PAGE (titulaire - CPS) ; M. PONS (titulaire - CPS) ; M.ROS (titulaire-CPS) ; Mme WICHEREK-JOLY (titulaire - CPS).

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Rémi BOYER est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DATE DE CONVOCATION

Le 27/01/2020

EN EXERCICE : 41
PRESENTS : 26
VOTANTS : 26

Délibération DL11/2020

Autorisation de signature de l'avenant n°3 au marché 17.016-3 de mise à disposition en location, rotation avec vidage, pesée et déchargement des caissons et compacteurs sur 17 communes du SIOM avec la société NICOLLIN

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 65,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 139,

Vu le marché n°17.016-3 relatif à la mise à disposition en location, rotation avec vidage, pesée et déchargement des caissons et compacteurs sur 17 communes du SIOM notifié le 07 mai 2018 pour un début d'exécution fixé au 1^{er} juillet 2018,

Vu la note de présentation,

Vu le projet d'avenant joint en annexe,

Considérant que la convention de location et rotation de caissons conclu avec la société SEMAER le 09 mars 2018, afin d'assurer les prestations de collecte et traitement des caissons des CTM des 4 nouvelles communes du SIOM : Ballainvilliers, Linas, Montlhéry, La Ville du Bois, arrive à échéance le 08 mars 2020,

Considérant la nécessité d'ajouter ces quatre communes au périmètre géographique du service dans le cadre du marché 17.016-3 actuel de mise à disposition en location, rotation avec vidage, pesée et déchargement des caissons et compacteurs sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse, conclu avec la société NICOLLIN,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Prend acte** de l'avenant n°3 au marché 17.016-3 conclu avec la société NICOLLIN,

- **Autorise** le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse à signer l'avenant n°3 au marché n°17.016-3 relatif à la mise à disposition en location, rotation avec vidage, pesée et déchargement des caissons et compacteurs sur 17 communes du SIOM,

- **Précise** que cet avenant ne modifie pas les conditions financières,

- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget 2020 – secteur public – section fonctionnement.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme



Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **12 FEV. 2020**

Affichée le :